

**DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
À SA CENT VINGT-TROISIÈME SESSION**

Real Sitio de San Ildefonso, Ségovie (Espagne), 30 mai 2025

Adoption de l'ordre du jour	2
Tendances actuelles du tourisme international	4
Programme général de travail	5
Situation financière de l'Organisation	7
Rapport sur les ressources humaines	10
Recommandation du Conseil exécutif à l'Assemblée générale d'un candidat au poste de Secrétaire général pour la période 2026-2029	11
Bureaux régionaux et thématiques	12
Rapport sur le collectif des Membres affiliés	14
Rapport du Comité des questions relatives au collectif des Membres affiliés	15
Journée mondiale du tourisme : thèmes et pays hôtes pour 2026 et 2027 à proposer à l'Assemblée générale	16
Préparatifs de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale	17
Propositions du Brésil : création d'un groupe de travail interinstitutions sur le tourisme et l'action climatique et création d'un comité du mérite et de l'excellence	18

Adoption de l'ordre du jour
(document CE/123/1 prov. rev.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné l'ordre du jour provisoire avec la proposition du Brésil de déplacer l'examen du point 9 immédiatement après le point 2,

Ayant tenu un vote,

Adopte l'ordre du jour de sa cent vingt-troisième session tel qu'il figure en annexe.

Annexe : Ordre du jour définitif

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communication du Président
3. Rapport du Secrétaire général
 - a) Tendances actuelles du tourisme international
 - b) Programme général de travail
 - c) Situation financière de l'Organisation
 - d) Ressources humaines
4. Recommandation du Conseil exécutif à l'Assemblée générale d'un candidat au poste de Secrétaire général pour la période 2026-2029
5. Bureaux régionaux et thématiques
6. Membres affiliés
 - a) Rapport sur le collectif des Membres affiliés
 - b) Rapport du Comité des questions relatives au collectif des Membres affiliés
7. Journée mondiale du tourisme : thèmes et pays hôtes pour 2026 et 2027 à proposer à l'Assemblée générale
8. Préparatifs de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale
9. Propositions du Brésil : création d'un groupe de travail interinstitutions sur le tourisme et l'action climatique et création d'un comité du mérite et de l'excellence

Point 3 a) de l'ordre du jour
Tendances actuelles du tourisme international
[document CE/123/3(a)]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport,

1. *Remercie* le Secrétaire général d'avoir remis un rapport actualisé et détaillé sur les tendances et les données les plus récentes du tourisme international ; et
2. *Charge* le Secrétaire général :
 - a) de continuer le suivi de la performance et des tendances du tourisme international et d'en faire part à intervalles réguliers aux États membres, et
 - b) de poursuivre le renforcement de l'activité de l'Organisation dans le domaine de l'analyse du marché, étant donné son importance cruciale pour la planification et la gestion du tourisme, à l'appui de la résilience du secteur et des États membres.

Point 3 b) de l'ordre du jour
Programme général de travail
[documents CE/123/3(b)(i) rev.2, CE/123/3(b)(ii) et CE/123/3(b)(iii) rev.1]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme général de travail de l'Organisation,

1. *Prend note* des activités mises en œuvre et des principales réalisations au cours de la période ;
2. *Salue* la proposition d'avancer vers la mise en place d'un Partenariat mondial à l'appui de l'intensification de l'action climatique dans le tourisme, dans le prolongement de la COP29 où le tourisme a été inscrit pour la première fois au Programme d'action ;
3. *Se félicite* de l'importance de la Déclaration de la COP29 en faveur de l'intensification de l'action climatique dans le tourisme qui consolide l'engagement politique de haut niveau de plus de 60 gouvernements, et accepte qu'ONU Tourisme souscrive à cette déclaration en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies ;
4. *Salue* le travail d'informations sur le marché mené pendant les années de la pandémie de COVID-19 pour assurer en temps utile le suivi, l'analyse et l'élaboration de prévisions du tourisme international afin de fournir aux États membres et aux parties prenantes du secteur des données et un éclairage précieux, le tourisme ayant complètement retrouvé ses niveaux d'avant la pandémie en 2024 ;
5. *Prend note* de l'état d'avancement du Rapport sur le tourisme mondial, une initiative phare d'ONU Tourisme ;
6. *Prend acte avec satisfaction* des progrès réalisés dans la mise en œuvre du premier appel à candidatures relatif au Programme de petits dons pour le tourisme au service du développement rural ;
7. *Se félicite* de la création du Comité technique du Code international de protection des touristes, approuve sa composition telle que proposée à l'annexe VII et demande au secrétariat de préparer et de soumettre son mandat à la prochaine session du Conseil pour approbation ;
8. *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de travail du Programme pour l'Europe en 2024 ;
9. *Prie* le secrétariat de se mettre en rapport avec de potentielles institutions donatrices dans le but d'obtenir des financements extrabudgétaires pour des projets en cours et à venir dans le cadre du Programme pour l'Europe ;
10. *Note avec satisfaction* l'inclusion du nouvel indicateur « personnes employées dans les industries du tourisme » dans le cadre révisé des indicateurs des objectifs de développement durable (ODD), et exprime sa reconnaissance à l'Autriche, à l'Espagne, à l'Arabie saoudite, à la CARICOM, à l'OIT et au secrétariat pour leur rôle technique et diplomatique de premier plan dans cette réalisation majeure qui reconnaît, au plus haut niveau, l'importance du tourisme pour le développement durable au travers du progrès social ;

11. *Souligne* l'intérêt incomparable que présente l'Organisation pour les responsables de l'élaboration des politiques et les décideurs en proposant la base de données statistiques la plus complète disponible sur le tourisme à l'échelle mondiale et, par conséquent, soutient fermement les travaux visant à moderniser les processus d'ONU Tourisme en matière de données statistiques conformément aux pratiques, valeurs et principes du système des Nations Unies ;
12. *Apprécie* le soutien financier et en nature apporté par les pays, les destinations et les organisations internationales à l'élaboration du Cadre statistique de mesure de la durabilité du tourisme et appelle à un soutien financier supplémentaire pour la production de la publication et la mise en œuvre du Cadre ;
13. *Encourage* le renforcement des ressources statistiques de l'Organisation afin d'assurer l'exécution de son programme de travail statistique, de répondre aux attentes accrues des Nations Unies et des États membres en matière de renforcement des capacités et de remplir efficacement le vaste mandat de l'Organisation dans le domaine des statistiques du tourisme ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le projet de programme de travail 2026-2027,

14. *Remercie* le Secrétaire général pour le vaste processus de consultation mené auprès des Membres en vue de l'élaboration de ce projet ;
15. *Fait sien* le cadre général du projet de programme de travail 2026-2027 ;
16. *Demande* au Secrétaire général :
 - a) de compléter ce cadre par des réalisations concrètes tenant compte du budget 2026-2027 approuvé à sa cent vingt-troisième session, et
 - b) de soumettre le projet révisé à sa cent vingt-quatrième session pour information et à l'Assemblée générale pour approbation finale ;

Ayant examiné le rapport sur la réforme et le contrôle interne,

17. *Se félicite* des réformes du secrétariat pour renforcer le contrôle interne et la conformité avec les normes des Nations Unies ;
18. *Prend note* des rapports publiés par le Corps commun d'inspection (CCI) et par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) référencés dans le document et remercie ces deux organes pour leurs analyses ;
19. *Approuve* le statut d'acceptation et de mise en œuvre pour chacune des recommandations, comme proposé à l'Annexe I du document, et prie le Secrétaire général d'en rendre compte au CCI en conséquence ;
20. *Note avec satisfaction* les progrès exposés à l'Annexe III ;
21. *Considère closes* les recommandations ayant été pleinement appliquées ; et
22. *Prie* le Secrétaire général de continuer à faire rapport annuellement sur ce sujet.

Point 3 c) de l'ordre du jour

Situation financière de l'Organisation

[documents CE/123/3(c)(i), CE/123/3(c)(ii), CE/123/3(c)(iii), CE/123/3(c)(iv), CE/123/3(c)(v), CE/123/3(c)(vi) et CE/123/PBC29]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport financier sur la clôture de la période financière 2022-2023,

1. *Prend note avec reconnaissance* des informations exhaustives figurant dans le document CE/123/3(c)(i) et ses annexes ;
2. *Prie* l'Assemblée générale d'entériner les décisions CE/DEC/4(CXIX) et CE/DEC/4(CXXI) du Conseil exécutif sur l'approbation des états financiers vérifiés d'ONU Tourisme des exercices 2022 et 2023 respectivement ;

Notant les décisions CE/DEC/4(CXIX) et CE/DEC/4(CXXI) du Conseil exécutif,

3. *Approuve* le rapport financier d'ONU Tourisme des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023 respectivement ainsi que la clôture des états financiers vérifiés d'ONU Tourisme de la vingt-quatrième période financière (2022-2023), le solde de trésorerie budgétaire du budget ordinaire et la situation du Fonds de roulement pour la même période;

Ayant examiné le Rapport financier et états financiers vérifiés d'ONU Tourisme de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

4. *Note avec satisfaction* l'opinion sans réserve (positive) émise par le Commissaire aux comptes d'après laquelle les états financiers d'ONU Tourisme de l'exercice clos en 2024 donnent une image fidèle de la situation financière d'ONU Tourisme au 31 décembre 2024 ainsi que de sa performance, de ses flux de trésorerie et des variations de sa situation pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément au Règlement financier et règles de gestion financière d'ONU Tourisme et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), et constate en l'appréciant que l'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS est une réalisation importante pour une organisation de la taille d'ONU Tourisme ;
5. *Approuve* les états financiers vérifiés d'ONU Tourisme de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
6. *Note avec reconnaissance* le rapport financier du Secrétaire général de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui analyse l'exécution budgétaire du budget ordinaire et commente la performance financière et la situation financière de l'Organisation, notamment l'actif net/situation nette, les contributions mises en recouvrement et l'analyse des avantages du personnel après la cessation de service, ainsi que les autres informations présentées dans le document et ses annexes, et approuve, comme exposé dans le rapport :
 - a) Les propositions du Secrétaire général consistant à allouer l'excédent de trésorerie budgétaire du budget ordinaire 2024 (220 497 EUR) au Fonds général pour accroître les activités opérationnelles du programme de travail financé par le budget ordinaire lors de la future période biennale 2028-2029,
 - b) Les virements de crédits du budget ordinaire (640 766 EUR) conformément à l'article 5.3 alinéas a) et b) du Règlement financier sans incidence sur le total des crédits approuvés du budget ordinaire 2024, et
 - c) Les contributions volontaires et en nature reçues en 2024 aux fins de l'exécution des projets correspondants et les projets de cofinancement par des contributions d'ONU Tourisme et de donateurs en 2024 ;

7. *Recommande* que le Secrétaire général continue en 2025 son travail de relance auprès des Membres devant des contributions à l'Organisation en vue d'en obtenir le règlement ;
8. *Exprime sa gratitude* au Président et à la Vice-Présidente du Comité du programme et du budget (Suisse et Pérou, respectivement) et au Commissaire aux comptes (Égypte) pour le travail réalisé ;

Ayant examiné le rapport financier de la période s'étant terminée le 31 mars 2025,

9. *Approuve*, tels qu'ils sont présentés :
 - a) les crédits révisés du budget ordinaire au 31 mars 2025 (Annexe I.A.1) incluant le nombre actualisé de postes de fonctionnaires relevant du budget ordinaire, passé à 104 postes, parmi lesquels 80 postes budgétisés pendant la période biennale 2024-2025 (Annexe I.A.2),
 - b) le plan des recettes et des dépenses du budget ordinaire de l'exercice financier 2025 présenté par le Secrétaire général au 31 mars 2025 (Annexe I.A.3), en notant que des virements budgétaires des catégories du personnel fonctionnaire vers les catégories autres que celles du personnel fonctionnaire et entre parties et sections peuvent être requis, et autorise le Secrétaire général à les faire au besoin dans la limite des crédits approuvés,
 - c) les contributions volontaires et en nature reçues aux fins de la mise en œuvre des projets correspondants au cours de la période s'étant terminée le 31 mars 2025 (Annexes I.C.4 et I.C.5), et
 - d) les projets de cofinancement par des contributions d'ONU Tourisme et de donateurs au cours de la période s'étant terminée le 31 mars 2025 (Annexes I.C.6 et I.C.7) ;
10. *Prend note avec satisfaction* de la présentation d'états intermédiaires provisoires non vérifiés de la situation financière d'ONU Tourisme au 31 mars 2025 et de la performance financière d'ONU Tourisme de la période terminée le 31 mars 2025 (Annexe I.B.1) ;
11. *Félicite* le Secrétaire général pour les contributions volontaires recueillies pendant la période terminée le 31 mars 2025 ;
12. *Remercie* les Membres ayant consenti les efforts nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations financières, prie instamment les Membres n'ayant pas encore honoré leurs obligations financières de faire le nécessaire pour régler leurs contributions de 2025, et rappelle aux Membres de verser leurs contributions dans les délais stipulés à l'article 7.2 du Règlement financier ;
13. *Appuie* les démarches de relance active accomplies par le Secrétaire général pour obtenir le règlement des contributions de l'année en cours et d'arriérés de contributions à l'appui du programme de l'Organisation ;

Ayant examiné le rapport présentant des informations à jour sur les Membres sous le coup des dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement,

14. *Prend note avec reconnaissance* des informations exhaustives fournies dans le document CE/123/3(c)(ii) et ses annexes ;
15. *Remercie* les Membres (effectifs et associés) qui ont fait les efforts nécessaires pour honorer leurs obligations financières, prie instamment les Membres n'ayant pas encore rempli leurs obligations financières de faire le nécessaire pour régler leurs contributions de 2025 ainsi que les arriérés d'années précédentes, et leur rappelle de régler leurs contributions dans le délai stipulé à l'article 7.2 du Règlement financier ;
16. *Note avec satisfaction* que les Membres effectifs Antigua-et-Barbuda, Barbade et Burkina Faso ne sont plus visés par les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement, ayant réglé leurs arriérés de contributions soit en partie, soit en totalité ;

17. *Note en outre avec reconnaissance* que l'État de Libye, Membre effectif, n'est plus visé par les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement et de l'article 34 des Statuts, ayant réglé entièrement ses arriérés de contributions ;

Ayant examiné le projet de budget pour la période 2026-2027,

18. *Prend note avec satisfaction et gratitude* de la présentation d'informations détaillées et d'analyses fondées sur des données factuelles concernant les différents scénarios pour le projet de budget ordinaire 2026-2027 ;
19. *Félicite* le Secrétaire général d'avoir obtenu 241 % d'augmentation des contributions volontaires ces dernières années, pour atteindre 11 350 641 EUR en 2024, grâce aux efforts stratégiques et fructueux d'expansion et de mobilisation de ressources ;

Ayant tenu un vote,

20. *Décide* de reporter la décision concernant une augmentation des contributions statutaires des Membres à la prochaine session programmée du Conseil exécutif ;
21. *Prie en outre* le candidat élu de travailler avec le secrétariat sur une nouvelle proposition ; et

Ayant examiné le rapport sur l'élection du Commissaire aux comptes pour 2026-2027,

22. *Encourage* les Membres à présenter leurs candidatures aux fonctions de Commissaire aux comptes pour vérifier les comptes de l'Organisation pendant la période 2026-2027 aux fins de l'audit externe des états financiers d'ONU Tourisme des exercices se terminant les 31 décembre 2025 et 2026.

Point 3 d) de l'ordre du jour
Rapport sur les ressources humaines
[document CE/123/3(d)]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport,

1. *Appuie* la volonté de l'Organisation d'améliorer la représentation géographique et les stratégies en cours de préparation pour permettre un recrutement davantage ouvert à la diversité tout en veillant au respect des critères d'embauche ;
2. *Appuie* le travail d'élaboration des politiques des ressources humaines, en assurant leur alignement sur les meilleures pratiques et les cadres de responsabilité à l'échelle du système des Nations Unies ;
3. *Salue* les efforts du secrétariat pour améliorer ses comptes rendus en ce qui concerne la parité femmes-hommes, la diversité de son effectif et les initiatives en faveur du bien-être du personnel ;
4. *Appuie* l'implantation du système de gestion du capital humain (HCM) et encourage la poursuite des efforts de transformation numérique pour accroître l'efficacité opérationnelle de la fonction des ressources humaines de l'Organisation ;
5. *Se félicite* de la participation de l'Organisation aux initiatives menées à l'échelle du système des Nations Unies à l'appui de l'apprentissage et du perfectionnement et appuie l'expansion des possibilités de formation pour le personnel, en particulier dans les domaines de l'encadrement, la diversité et la déontologie au travail ; et
6. *Prend acte* des progrès accomplis dans la mise en application des recommandations émises à l'issue de l'audit par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des ressources fortement sollicitées de l'Organisation.

Point 4 de l'ordre du jour
Recommandation du Conseil exécutif à l'Assemblée générale d'un candidat au poste de Secrétaire général pour la période 2026-2029
[document CE/123/4 rev.1]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport,

Ayant pris connaissance de la communication de la Tunisie reçue par le secrétariat par voie de Note verbale le 30 mai sur le retrait de la candidature de M. Habib Ammar,

Rappelant l'article 12 c) des Statuts et l'article 29.1 de son Règlement intérieur,

Ayant entendu les exposés des quatre candidats,

Ayant tenu une séance privée conformément à l'article 29.2 de son Règlement intérieur et aux dispositions pertinentes figurant dans le document CE/123/4 rev.1,

Ayant entendu la désignation par son Président des représentants de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, de l'Espagne et de la République dominicaine comme scrutateurs pour le dépouillement,

Ayant tenu un scrutin secret durant cette séance conformément aux Directives générales pour la conduite des élections au scrutin secret annexées au Règlement intérieur de l'Assemblée générale,

Notant que le scrutin a donné 2 voix pour M. Muhammad Adam (Ghana), 16 voix pour Mme Cheikha Al Nowais (Émirats arabes unis), 6 voix pour Mme Gloria Guevara (Mexique) et 11 voix pour M. Harry Theoharis (Grèce),

Notant qu'aucun des candidats n'a obtenu la majorité requise des suffrages au premier tour de scrutin et qu'un deuxième tour de scrutin a eu lieu,

Notant que le deuxième tour de scrutin a donné 24 voix pour Mme Cheikha Al Nowais (Émirats arabes unis) et 11 voix pour M. Harry Theoharis (Grèce),

Notant également que Mme Cheikha Al Nowais (Émirats arabes unis) a obtenu au deuxième tour de scrutin la majorité requise des suffrages des membres du Conseil,

Recommande à l'Assemblée générale de nommer Mme Cheikha Al Nowais Secrétaire générale de l'Organisation pour un mandat allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Point 5 de l'ordre du jour
Bureaux régionaux et thématiques
(documents CE/123/5 rev.1 et CE/123/5 rev.1 Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur l'établissement de bureaux régionaux et thématiques d'ONU Tourisme,

1. *Note* la décision de reporter la prochaine réunion du groupe de travail à juin 2025 ;
2. *Encourage* les membres du groupe de travail à poursuivre l'exécution de grande qualité, et dans les temps, de son plan de travail ;
3. *Se félicite* de l'inauguration du bureau régional pour les Amériques au Brésil et de la publication d'avis de vacance de poste pour qu'il démarre ses activités sans tarder ;
4. *Prend note* de l'état d'avancement du processus de négociation avec le Gouvernement japonais concernant l'actualisation du cadre du bureau d'appui régional pour l'Asie et le Pacifique, conformément aux conditions et critères applicables aux entités de catégorie I, comme approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 656(XXI) ;
5. *Encourage* le secrétariat à poursuivre les négociations avec le Gouvernement japonais pour arrêter le texte final des dispositions financières requises afin d'intégrer pleinement le bureau d'appui régional pour l'Asie et le Pacifique à ONU Tourisme en tant qu'entité de catégorie I ;
6. *Approuve* la proposition du Royaume du Maroc relative au changement du bureau, passant d'un bureau régional pour l'Afrique accueilli à Marrakech à un bureau thématique sur l'innovation pour l'Afrique qui sera accueilli à Rabat ;
7. *Approuve en outre* l'accord de siège signé par ONU Tourisme et le Royaume du Maroc concernant le cadre juridique du bureau thématique sur l'innovation pour l'Afrique à Rabat et invite le Secrétaire général à le soumettre à l'Assemblée générale pour ratification à sa vingt-sixième session sous réserve de la conclusion de l'accord complémentaire entre ONU Tourisme et le Royaume du Maroc portant sur les dispositions financières et administratives et l'achèvement par le Maroc des procédures internes nécessaires aux fins de l'établissement du bureau conformément au cadre juridique et opérationnel adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 740(XXIV) ;
8. *Prend note en outre* de l'état d'avancement du processus de négociation avec le Gouvernement uruguayen concernant les dispositions transitoires aux fins de l'application *mutatis mutandis* des dispositions soit de l'accord du PNUD, soit de l'UNOPS, à l'Observatoire du droit du tourisme pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Montevideo, le temps qu'un accord de siège soit conclu avec l'Uruguay ;
9. *Encourage* le secrétariat à continuer de poursuivre le processus de consultation et de négociation avec l'Uruguay en vue d'arrêter le texte final de l'accord de siège entre ONU Tourisme et l'Uruguay concernant le statut juridique du bureau et à rendre compte à intervalles périodiques au Conseil exécutif de tous progrès ;
10. *Prend note* de l'état d'avancement du processus de négociation avec le Gouvernement ouzbek au sujet de l'accord de siège aux fins de l'établissement d'un bureau thématique consacré au tourisme le long de la Route de la soie à Samarcande ;

11. *Encourage* le secrétariat à continuer de poursuivre le processus de consultation et de négociation avec le Gouvernement ouzbek concernant les conditions juridiques, financières et administratives requises en vue de l'établissement du bureau thématique consacré au tourisme le long de la Route de la soie à Samarcande ;

Ayant examiné l'Additif CE/123/5 rev.1 Add.1,

12. *Prie* le secrétariat de faire rapport sur les négociations avec le Gouvernement japonais concernant le processus de réforme du bureau d'appui régional pour l'Asie et le Pacifique conformément aux conditions et critères applicables aux entités de catégorie I comme prescrit par la résolution 656(XXI) de l'Assemblée générale ;
13. *Approuve* l'accord complémentaire signé entre ONU Tourisme et le Royaume du Maroc sur les dispositions financières et administratives applicables au bureau thématique sur l'innovation pour l'Afrique à Rabat ;
14. *Encourage* le Gouvernement marocain à achever toutes les autres procédures requises pour permettre l'entrée en vigueur de l'accord de siège ;
15. *Prend note* que le Gouvernement uruguayen et le secrétariat sont convenus de conclure un accord moyennant un échange de lettres aux fins de l'application de l'accord signé entre le Gouvernement uruguayen et le PNUD à l'Observatoire du droit du tourisme pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le temps qu'un accord de siège soit conclu avec l'Uruguay ;
16. *Approuve* l'accord de siège entre ONU Tourisme et la République d'Ouzbékistan concernant le cadre juridique du bureau thématique consacré au tourisme le long de la Route de la soie à Samarcande et prie le Secrétaire général de le soumettre à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale pour ratification sous réserve de la conclusion de l'accord complémentaire entre ONU Tourisme et la République d'Ouzbékistan portant sur les dispositions financières et administratives et l'achèvement par l'Ouzbékistan des procédures internes nécessaires aux fins de l'établissement du bureau thématique conformément au cadre juridique et opérationnel adopté par l'Assemblée générale dans la résolution 740(XXIV) ; et
17. *Autorise* le Secrétaire général à signer l'accord de siège entre ONU Tourisme et la République d'Ouzbékistan concernant le cadre juridique du bureau thématique consacré au tourisme le long de la Route de la soie, sous réserve des conditions indiquées dans le document de référence.

Point 6 a) de l'ordre du jour
Rapport sur le collectif des Membres affiliés
[document CE/123/6(a)]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur le collectif des Membres affiliés,

1. *Remercie* la Présidente du Conseil des Membres affiliés pour sa communication ;
2. *Remercie* les membres du Conseil des Membres affiliés d'avoir accompli avec succès leur mandat durant la période 2022-2025 ;
3. *Encourage* les Membres affiliés à participer activement au processus à venir d'élection des membres du Conseil des Membres affiliés pour la période 2026-2029 ;
4. *Se félicite* de la volonté du Conseil des Membres affiliés de jouer un rôle dynamique dans les efforts continus d'expansion axée sur la qualité et géographiquement équilibrée du collectif des Membres affiliés d'ONU Tourisme ; et
5. *Souligne* l'importance d'associer encore davantage les Membres affiliés et le secteur privé aux priorités d'action d'ONU Tourisme et à son programme de travail.

Point 6 b) de l'ordre du jour
Rapport du Comité des questions relatives au collectif des Membres affiliés
[document CE/123/6(b)]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Comité des questions relatives au collectif des Membres affiliés,

1. *Fait sien* le rapport du Comité ;
2. *Décide* d'admettre provisoirement comme Membres affiliés les candidats recommandés par le Comité dans son rapport ;
3. *Demande* au Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session, pour ratification, les candidats provisoirement admis ;
4. *Approuve* les amendements à la Charte du collectif des Membres affiliés tels que proposés par le secrétariat et adoptés par le Comité, relatifs à la mise en place de frais de dossier, qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
5. *Prend note* de la recommandation du Secrétaire général que les Membres affiliés énumérés à l'annexe V du rapport cessent d'être Membres affiliés à compter du 1^{er} juillet 2025, et charge le Secrétaire général de soumettre cette recommandation à l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session pour approbation ; et
6. *Encourage* le Comité à continuer à collaborer avec le Conseil des Membres affiliés en vue de l'exécution du programme de travail d'ONU Tourisme.

Point 7 de l'ordre du jour

Journée mondiale du tourisme : thèmes et pays hôtes pour 2026 et 2027 à proposer à l'Assemblée générale
[document CE/123/7]

Le Conseil exécutif,

1. *Invite* la Commission pour les Amériques à sa soixante-dixième réunion et la Commission pour l'Afrique à sa soixante-huitième réunion à recommander à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale les pays hôtes pour les éditions 2026 et 2027 de la Journée mondiale du tourisme ; et
2. *Propose* à l'Assemblée générale les thèmes suivants pour les célébrations de la Journée mondiale du tourisme :

2026 : « Le numérique et l'intelligence artificielle pour repenser le tourisme »

2027 : « Transformer le tourisme grâce à l'éducation »

Point 8 de l'ordre du jour
Préparatifs de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale
[documents CE/123/8 et CE/123/8 Add.1]

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale,

1. *Prend note* des informations fournies ;

Ayant examiné la demande du Royaume d'Arabie saoudite relative aux préparatifs de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale,

2. *Prend note* des informations fournies et appuie les propositions de résultats :

- a) Cadre mondial de mesure de l'IA dans le tourisme,
- b) Lignes directrices pour les applications d'IA dans le tourisme,
- c) Déclaration ministérielle sur l'IA dans le tourisme ; et

3. *Encourage* les Membres à collaborer en vue de leur matérialisation.

Point 9 de l'ordre du jour

Propositions du Brésil : création d'un groupe de travail interinstitutions sur le tourisme et l'action climatique et création d'un comité du mérite et de l'excellence

[documents CE/123/9 et CE/123/9 Add. 1]

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance de la proposition du Brésil visant à créer un groupe de travail interinstitutions sur le tourisme et l'action climatique et un comité du mérite et de l'excellence,

1. *Approuve* l'établissement du groupe de travail interinstitutions sur le tourisme et l'action climatique et du comité du mérite et de l'excellence proposés sous réserve de consultations ultérieures avec le secrétariat pour appuyer la mise au point de leurs mandats, tels que proposés par le Brésil, en adéquation avec le cadre juridique et institutionnel interne de l'Organisation ; et
2. *Charge* le secrétariat de communiquer la version finale des mandats aux membres du Conseil exécutif pour information.